

ACTUALITÉ

Choisissez le logo du futur PNR de l'Aubrac !

L'avis favorable formulé cet été sur le projet de Charte du Parc naturel régional de l'Aubrac par le ministère de tutelle ouvre la voie de la labellisation en 2017. Dans cette perspective, élus et forces vives se sont penchés sur l'emblème du futur Parc.

Le logo des Parcs naturels régionaux est un élément graphique à la fois commun à tous les Parcs tout en étant adapté à chaque territoire : il se compose d'un ovale vert, d'une étoile symbolisant le réseau des Parcs, de l'emblème choisi pour le territoire, de l'appellation «Parc naturel régional» accompagnée du nom du territoire.

Les règles fixées par la fédération des Parcs (charte d'utilisation du logotype et du positionnement des Parcs naturels régionaux de France, décembre 2013) réduisent à 3 maximum le nombre d'éléments figuratifs à intégrer au logo.

Sachant que ce logo constitue «le reflet, la marque de fabrique du projet de territoire», qu'il doit véhiculer un message et retranscrire l'esprit de la démarche vers l'extérieur mais aussi à destination des habitants et forces vives du territoire, la conception et le choix du logo constituent donc une étape importante en vue de sa labellisation !

En juin 2014, dans le cadre d'un forum réalisé au Royal Aubrac, 169 acteurs locaux ont été invités à dessiner le «futur emblème» du parc ou à lister les éléments qu'ils souhaitaient y voir figurer. Suite au forum, ces propositions ont été analysées, mettant en avant les éléments principalement choisis. S'en sont suivies plusieurs phases de conception, de concertation, et d'échange, notamment avec les membres du bureau du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac.

AUJOURD'HUI, C'EST À VOUS DE CHOISIR !

Une consultation publique est en place sur le site internet du projet du Parc naturel régional. Il vous est proposé de sélectionner un logo parmi quatre logos pré-sélectionnés.

Alors, n'attendez plus, participez à cette consultation sur le site : [www.http://www.projet-pnr-aubrac.fr](http://www.projet-pnr-aubrac.fr) et invitez largement autour de vous habitants et passionnés de l'Aubrac à participer à cette consultation qui prendra fin le 31 décembre.

Agriculture : cycle de formation

«Je m'installe paysan mûrir son projet»

Vous êtes nombreux à penser à vous installer en agriculture, sur des projets variés. S'installer demande toutefois de lever certains freins, dont l'accès au foncier, aux financements... L'ADDEAR12 vous propose de prendre un temps pour vous plonger dans votre projet et vous donner des billes pour le concrétiser.

En effet, dans le cadre de ses actions en faveur du développement de l'agriculture paysanne sur le département, l'ADDEAR 12 organise un cycle de formation à destination de porteurs de projet agricoles : «Je m'installe paysan – mûrir son projet».

Il s'agit d'une formation d'une dizaine de journées réparties du 14 novembre 2016 au 13 mars 2017, pendant lesquelles seront abordées les étapes clefs de la mise en place d'un projet d'installation agricole : chiffrage, choix du statut, accès au foncier, articulation vie privée vie professionnelle, habitat, commercialisation, dimensions collectives...

L'accent est également mis sur la connaissance du territoire et la constitution d'un réseau professionnel, puisque chaque journée se déroulera sur une ferme du département, alliant ainsi contenus techniques et échanges avec des agriculteurs installés.

Le cycle se clôturera par une rencontre entre les stagiaires et des agriculteurs en réflexion sur la transmission de leur ferme, le 13 mars.

De quoi avoir du grain à moudre pour concrétiser les projets agricoles de chacun !

Les places sont limitées. Inscrivez vous auprès de l'ADDEAR12, mail : addear12@orange.fr, tél : 05.65.67.44.98.

L'Aubrac à l'avant-garde de la transition vers une économie «verte»

À l'heure de la destruction inexorable de nombreux écosystèmes, des perturbations climatiques induites par l'activité humaine, des grandes manœuvres mondiales autour des terres agricoles et des ressources naturelles, l'élevage extensif de grands et petits ruminants, piloté par des entreprises familiales sur les vastes pâturages de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère est le symbole d'une économie caractérisée par un rapport d'équilibre entre les besoins de l'Homme et la capacité d'une Nature aménagée à les satisfaire sur le long terme.

C'est une évidence pour ceux qui s'efforcent depuis des décennies d'améliorer la qualité des parcours de nos territoires de moyenne montagne, de préserver et valoriser les caractères des races rustiques, d'optimiser la conduite des troupeaux en tenant compte des saisons, de la topographie et des ressources naturelles et d'assurer la mise en marché de produits de qualité qui véhiculent une riche culture pastorale ainsi que l'image d'espaces protégés qu'occupent les troupeaux.

C'était aussi une évidence pour Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture de 1961 à 1966, qui lança le concept de Parc Naturel Régional (PNR). Ce concept, vieux de 50 ans, n'a pas pris une ride. Souple, créatif, évolutif, il reste un outil de choix pour l'aménagement d'un territoire rural. Le nombre de PNR témoigne de ce succès : 51 à ce jour et 9 en cours de gestation avancée, dont le PNR de l'Aubrac qui s'articule naturellement autour de l'élevage extensif de la race Aubrac. Bertrand Hervieu, sociologue, soulignait récemment (revue «Parcs» n° 78, septembre 2016) que l'exode rural a cessé en précisant : «On peut penser que les Parcs ont participé à ce changement de regard qui s'est opéré sur les campagnes françaises en ce début de XXI^e siècle ; que ce regard positif porté sur ces espaces, sur leur patrimoine, sur leur nature, sur leurs activités, a contribué à changer le regard des Français sur la campagne».

Axel Kahn (chercheur, marcheur) a traversé la France à pied et confirme sur son blog l'impact des parcs naturels : «Leurs projets mobilisent toujours de nombreux opposants, chasseurs, agriculteurs, utilisateurs privés de cours d'eau, etc. Pourtant, après des années de fonctionnement, la majorité des habitants convient des retombées positives, parfois salvatrices, du parc. La fierté de ce que leur territoire familier devient à ce point prisé par tant de gens venus d'ailleurs contribue sans aucun doute à ce re-



gain constaté de dynamisme».

De fait, alors que l'agriculture intensive — synonyme de concentration des exploitations, remembrement, exode rural mais aussi destruction des milieux naturels — a contribué à brouiller l'identité de nombreuses zones rurales en France, le label PNR traduit une forte volonté commune, politique et citoyenne, d'instaurer durablement une harmonie entre des systèmes agraires fondés sur le pastoralisme, des écosystèmes riches mais fragiles et un patrimoine culturel et paysagers séculaires. La gestion de cette fragile harmonie n'est pas seulement le marqueur de bonnes pratiques d'élevage, elle représente dorénavant un paradigme de développement durable, un modèle avant-gardiste de gestion technique, sociale, économique et institutionnelle des grands espaces naturels aménagés par l'Homme. Ce que confirme l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans un rapport publié en mars 2015 : «Le pastoralisme — la production extensive de bétail dans les pâturages — offre d'énormes avantages à l'humanité et devrait être considéré comme un élément majeur de la transition mondiale vers une économie verte... le pastoralisme préserve la fertilité des terres et le carbone présent dans sol et contribue à la régulation de l'eau et à la conservation de la biodiversité. Les autres avantages qu'il présente se trouvent sous la forme de produits alimentaires de grande valeur».

Dans ce contexte rural aussi riche que complexe se pose la question stratégique mais controversée de l'opportunité d'implanter des éoliennes industrielles sur l'Aubrac, au nom de la transition énergétique. Rarement un sujet n'a autant divisé : dès que pointe l'ombre d'un aérogénérateur, on se déchire sur la question. Ce phénomène de division, contraire à l'esprit d'union qui prévaut dans le cadre de la mise en place d'un PNR, ne doit-il pas inciter à l'extrême prudence à l'égard — non pas des énergies renouvelables — mais de la construction de centrales éoliennes sur l'Aubrac ?

Sachant que la charte d'un PNR détermine notamment les orientations et principes de protection des paysages, il convient de réfléchir en tenant compte des éléments suivants :

1 - Dans le processus de prise de décision institutionnelle qui conduit à l'implantation d'une centrale éolienne industrielle, le maire d'une commune est investi d'une responsabilité majeure renforcée par le pouvoir d'influence que lui confère naturellement sa fonction. Le risque de dérive est important et peut conduire à des choix d'aménagement territorial très contestables.

2 - En dépit de ce que les bureaux d'études s'évertuent à répéter à longueur d'études d'impact, une centrale éolienne est un énorme objet industriel qui ne s'insère pas dans un paysage : elle le banalise, elle devient le paysage, qui perd ainsi son identité.

3 - Avec une centrale éolienne en fonctionnement et 4 nouveaux projets (connus) en gestation, la partie orientale de l'Aubrac pourrait accueillir rapidement une cinquantaine d'aérogénérateurs allant jusqu'à 180 m de haut si rien n'est fait pour freiner cette expansion.

4 - La lutte contre les changements climatiques et l'alternative au nucléaire ont bon dos : la seule motivation des communes qui s'engagent dans l'éolien industriel, c'est l'argent. Pourtant, nombreuses sont les communes aubraciennes qui ont eu la sagesse d'écarter les promoteurs, alors qu'elles ont tout autant besoin d'argent : leurs élus ont compris l'immense valeur des multiples services environnementaux, sociaux et économiques que rend le plateau d'Aubrac, lesquels sont systématiquement ignorés par les industriels de l'éolien. Quand on sait que telle commune de l'Aubrac lozérien a touché moins de 13.000 € en 2015 au titre de l'imposition forfaitaire sur une centrale éolienne, on est effaré par la disproportion entre d'une part les pertes matérielles et immatérielles infligées par cette commune au territoire dont elle fait partie et les recettes faramineuses encaissées par le promoteur, et d'autre part une somme dérisoire qui va permettre à la commune d'entretenir quelques chemins communaux : on détruit l'identité d'un territoire pour éviter à quelques engins de s'embourber ! Et tout se passe comme si les promoteurs de l'éolien industriel siphonnaient à leur seul profit les richesses de territoires qui ne leur appartiennent pas, un phénomène accentué par la dépréciation avérée (et sans aucun dédommagement) des biens immobiliers situés à proximité de centrales récemment mises en service sur nos massifs. L'attractivité de l'Aubrac ne passe



pas par des centrales éoliennes : il faut choisir entre peupler l'Aubrac avec des humains ou des aérogénérateurs.

5 - Il faut favoriser les énergies renouvelables en Aubrac. Mais pas n'importe lesquelles et pas n'importe où. Du solaire sur les toits de nos immenses bâtiments agricoles, une rénovation de l'infrastructure hydroélectrique existante oui. Des centrales éoliennes au cœur de l'un des plus beaux paysages de France, non. La recherche scientifique et les avancées techniques vont permettre à moyen terme l'émergence de solutions énergétiques bien plus efficaces que l'éolien industriel. Inutile, donc, de précipiter l'Aubrac, encore largement intact, dans une impasse industrielle en cautionnant une forme d'énergie aussi peu efficace : si nous laissons faire, dans 20 ans (durée de vie d'une centrale éolienne), l'Est de l'Aubrac ne sera plus qu'une vaste friche industrielle.

6 - L'exploitation de la ressource «vent» passe par des aérogénérateurs de plus en plus hauts implantés sur les lignes de crête et fixés par des semelles de béton de plus en plus profondes, avec des risques conséquents : dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau, il faut interdire leur implantation dans les bassins versants de l'Aubrac, en raison de l'envergure des terrassements nécessaires, qui menacent directement l'écoulement des eaux provenant des hauteurs de ces bassins.

Pour conclure, raisonnons par l'absurde. Si l'éolien industriel participe utilement à la lutte contre le réchauffement climatique, si cette forme d'industrie présente plus d'avantages que d'inconvénients, il n'y a aucune raison pour ne pas en installer sur l'ensemble du futur PNR Aubrac. Laisser l'éolien industriel se concentrer sur les contreforts de l'Aubrac, c'est reconnaître implicitement que cette industrie fait plus de dégâts qu'elle n'offre de bénéfices, c'est nourrir une discrimination inacceptable entre les habitants d'un même territoire, c'est saper d'emblée les principes de concertation et de solidarité qui constituent les fondements du futur PNR Aubrac.

Pascale DEBORD,
Association pour
la Protection des Bassins
du Bès et de la Truyère
(www.gorgesdubes.org)

POUR

**DEMANDER
TROUVER
VENDRE
ACHETER**

nos

PETITES ANNONCES